



OBJET Convention projet informatique de l'école

Envoyé en préfecture le 06/07/2017

Reçu en préfecture le 06/07/2017

Affiché le

14026320170703-2017_29D-DE

Réf. 2017 - 29 - feuillet 1/3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 JUILLET 2017
A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Laurence NIQUET, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX

Représentés : Néant

Absents : Christelle COMBET, Jean-Philippe TAVARES

Secrétaire de séance : Eric PIERRE

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 10

Madame Marie-Noëlle MINARD, rapporteur, fait l'exposé suivant :

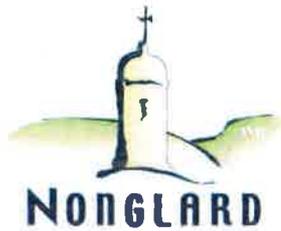
Le plan de développement du numérique annoncé par le Président de la République le 07 mai 2015, pour répondre aux évolutions de la société, engage le système d'éducation et de formation et repose sur un programme d'équipement afin de réduire les inégalités et lutter contre le décrochage scolaire.

Dans la continuité des appels à projets 2015-2016, le programme permet de doter d'équipements et de ressources pédagogiques numériques tous les élèves et tous les enseignants des collèges publics et privés sous contrat sur une durée de 3 ans.

Les écoles primaires dont les projets sont articulés à ceux des collèges retenus peuvent bénéficier d'une subvention exceptionnelle d'équipement et de ressources dans le cadre d'un cofinancement de la collectivité territoriale en charge de l'école.

Pour cela, il est nécessaire de signer une convention avec l'Inspection de l'Education Nationale qui définit :

- l'organisation du partenariat entre les parties pour accompagner les écoles dans la mise en œuvre de leurs projets numériques qui s'intègrent dans le cadre du « plan numérique pour l'éducation », identifier les compétences à développer et les équipements numériques mobiles, services et contenus à mettre à disposition en cohérence avec le projet numérique de l'école ;
- les modalités d'évaluation des usages du numérique mis en œuvre à travers ces actions et de promotion à l'échelle locale, départementale, académique et nationale ;
- les modalités de financement de l'acquisition des équipements numériques mobiles et services associés.



OBJET Convention projet informatique de l'école

Envoyé en préfecture le 06/07/2017
Reçu en préfecture le 06/07/2017
Affiché le
ID: 174-217402023-20170703-2017_29D-DE

Réf. 2017 - 29 - feuillet 2/3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 JUILLET 2017
A 20H00

L'académie s'engage à verser à la commune une subvention de 50 % dans la limite de 8 000 € (4 000€ maximum par classe) ainsi que 500 € afin de financer l'achat de ressources pédagogiques numériques et de former les équipes enseignantes.

La commune quant à elle s'engage à mettre en place, au regard des finances, entre fin 2017 et mi-2018, un débit internet suffisant pour l'accès aux ressources pédagogiques dans les classes et à acquérir les équipements numériques mobiles et services associés pour les mettre à disposition des élèves et des enseignants.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver cette convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document afférent;
- d'inscrire au budget 2018 les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de cette convention.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant



Envoyé en préfecture le 06/07/2017

Reçu en préfecture le 06/07/2017

Affiché le

ID: 174-217402023-20170703-2017_29D-DE

OBJET Convention projet informatique de l'école

Réf. 2017 - 29 - feuillet 3/3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 JUILLET 2017
A 20H00

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Thierry DUFOUR		
Christelle COMBET		
Eric PIERRE		
Dominique BOUVET		
Jean-Philippe TAVARES		
Laurence NIQUET		
Bénédicte VIVIAN		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 28 juin 2017

Date d'affichage : 06 juillet 2017

A Nonglard le 06 juillet 2017

Fait et délibéré le 03 juillet 2017

Pour extrait conforme

Le Maire, Christophe GUITTON



Acte télétransmis en Préfecture le 06 juillet